

LOT 09 PLOMBERIE					
Pos	Désignation	U	Q	PU	PT
<b>3/1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
3/1.1	Prise en charge du site			Compris dans les pos	ci après
3/1.2	Installation de chantier			Compris dans les pos	ci après
3/1.3	Nettoyage / Amenée et replie du matériel			Compris dans les pos	ci après
3/1.4	Implantation des ouvrages			Compris dans les pos	ci après
3/1.5	Percements scellements			Compris dans les pos	ci après
3/1.6	Alimentation GAZ à passer en VS y compris dépose	ml	60,00	.....	.....
3/1.7	Remplacement du réseau EU dans vide sanitaire (dn 32 à 160)	ens	1,00	.....	.....
<b>3/2</b>	<b>Raccordement EC EF</b>				
3/2.1	Chauffe-eau 50L	ens	1,00	.....	.....
3/2.2	Raccordement EF neuf sur existant	u	11,00	.....	.....
3/2.3	Raccordement EC neuf sur existant	u	5,00	.....	.....
3/2.4	Raccordement EU sur existant	u	12,00	.....	.....
<b>3/3</b>	<b>APPAREILLAGE WC / Sanitaires</b>				
3/3.1	F&P WC 2à5ans h:260mm (pose suspendu)	ens	3,00	.....	.....
3/3.2	F&P WC 4à7ans h:330mm (pose suspendu)	ens	3,00	.....	.....
3/3.3	F&P WC PMR, y compris accessoires	ens	1,00	.....	.....
3/3.4a	F&P Douche surélevé + douchette + colonne	ens	1,00	.....	.....
3/3.4b	Sur-élévation de la douche 60cm	ens	1,00	.....	.....
<b>3/4</b>	<b>Lavabos communs</b>				
3/4.1	F&P Fontaine circulaire Diam 0,95m 6 robinets H500	u	2,00	.....	.....
3/4.2	F&P Lavabo PMR, robinet mitigeur EC EF	u	1,00	.....	.....
3/4.3	F&P Vidoir pour local ménage	u	1,00	.....	.....
<b>3/5</b>	<b>Chauffage Ventilation</b>				
3/5.1	Pose de radiateurs neufs sur circuit existant, neutralisé par le démolisseur	ens	1,00	.....	.....
3/5.2	Pose d'une VMC Simple flux Hygro (ERP)	ens	1,00	.....	.....
<b>3/6</b>	<b>DOE</b>			Compris dans les pos.	ci après
<b>MONTANT TOTAL HORS TAXES</b>				=	.....
<b>T.V.A. 20,00%</b>				=	.....
<b>MONTANT TOTAL TOUTES TAXES</b>				=	.....

EN TOUTES LETTRES :

.....  
 .....  
 .....

Nota : Les devis quantitatifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. Chaque entreprise est tenue de vérifier les devis et de les modifier le cas échéant en fonction de sa technicité et de ses possibilités. Elle en prendra l'entière responsabilité et aucune réclamation ne pourra être prise en compte après l'acceptation du marché.

Le présent devis descriptif et quantitatif n'est nullement limitatif suite de quoi l'entrepreneur est tenu d'exécuter l'ensemble des ouvrages décrits ou non, dans un parfait état de finition, en tout points de vue et en accord avec les conditions et prescriptions des documents techniques unifiés et normes françaises, dont la dernière édition, à la date de soumission, fait implicitement partie des spécifications du présent lot. Ainsi que tous les règlements et décrets complétant ou modifiant les documents susvisés connus au jour de la soumission. L'entrepreneur pourra présenter toutes les variantes susceptibles d'apporter, soit une moins value en respectant les caractéristiques du projet, soit une amélioration des prestations en conservant le coût global des travaux.

Les entreprises devront se rendre compte sur place des difficultés d'accès et d'exécution.

Aucune Plus-Values ne pourra être exigée après la signature.

PLANNING : Par le fait d'avoir remis leur offre, l'entrepreneur certifie avoir pris connaissance du planning des travaux et s'engage à le respecter sauf remarques particulières sur le planning lors de la consultation.

**L'ENTREPRENEUR, LE ..... CACHET ET SIGNATURE**